



ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

Règlementant le stationnement le jeudi matin de 7H00 à 13H00 à l'occasion du marché hebdomadaire ; Place de l'Hôtel de Ville, place Mandrillon, rue des Vingtain, rue St Jean(bas), haut de la rue du 8 Mai, place Carnot et place de la République.

Le Maire de la commune de Boën-sur-Lignon,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L 511-1

Vu le code pénal, notamment son article R 610-5

Vu le code de la route article R 417-10

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de règlementer le stationnement le jeudi matin de 7H00 à 13H00, jour de marché ; place de l'Hôtel de Ville, place Mandrillon, rue des Vingtain, rue St Jean(bas), haut de la rue du 8 Mai, place Carnot et place de la République.

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Le stationnement sera interdit le jeudi matin jour de marché de 7H00 à 13H00 ; place de l'Hôtel de Ville, place Mandrillon, rue des Vingtain, rue St Jean(bas), haut de la rue du 8 Mai, place Carnot et place de la République.
- ARTICLE 2^{ème} :** Les dispositifs du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de Police, Gendarmerie, de secours et lutte contre l'incendie.
- ARTICLE 3^{ème} :** Une signalisation conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation routière sera implantée par les services techniques de la commune.
- ARTICLE 4^{ème} :** Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée, le ou les contrevenants éventuels aux présentes prescriptions seront verbalisés et leurs véhicules mis en fourrière aux frais des propriétaires conformément au code de la route.
- ARTICLE 5^{ème} :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Policière municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 6^{ème} :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
- **Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Boën-sur-Lignon.**

Fait à Boën-sur-Lignon,
Le 15 juin 2016

Le Maire
Pierre Jean ROCHETTE